



Date d'application	12-03-2024	Date d'archivage	-
Dernière révision	-	Prochaine révision	12-01-2026

Rédaction	Vérification	Approbation	Diffusion
23-02-2024	28-02-2024	11-03-2024	12-03-2024
Lakhdar Fatima	Van der Beken Anne	Delplace Jérôme	Lakhdar Fatima

Description du document	
Site concerné	-
Service Concerné	Direction(2)
Fonctions concernées	Coordinatrice qualité Directeur du Laboratoire Gestionnaire qualité (archivé) Pathologiste, Secrétaire Stagiaire médecin: Autre spécialité Stagiaire médecin: Pathologiste Stagiaire secrétaire Stagiaire Technologue de laboratoire Technologue de laboratoire
Dernière modification	<i>Motif</i> : Modification des délais de réponses
Référence source	LAP_4_03_PR03_FI003 (ancien SQ)
Thème utilisé pour la référence	5.7 5.7 Processus post-analytiques
Processus utilisé pour la référence	POSTA Post-Analytique



Les délais de réponse.

Les délais de réponse s'étendent à partir de la date d'enregistrement de l'échantillon dans notre laboratoire (DIAMIC). Un délai peut donc exister entre le moment de réalisation du prélèvement et son arrivée au LAP, en particulier pour la pratique privée (délai d'acheminement).

1. Les délais de réponse pour l'édition du 1^{er} compte rendu :

Secteurs / Catégories	Type de prélèvement / Test	Degré d'urgence	Délai (TAT)
Histologie	Biopsies	Urgent	3 jours
	Biopsies	Prioritaire	5 jours
	Biopsies	Normal	8 jours
	Pièces opératoires (hors réduction mammaire et placenta)	Normal	10 jours
	Moelles et prélèvements nécessitant une décalcification	Normal	Entre 7 et 21 jours
	Placenta et réductions mammaires	Normal	14 jours
Immunohistochimie	(hors examen en sous-traitance)	Normal	+ 3 jours
Immunofluorescence	IF	Normal	14 jours
Cytologie	Cytologie non gynécologique	Urgent / prioritaire	5 jours
	Cytologie cervico-vaginale	Normal	14 jours
	Cytologie cervico-vaginale	Urgent / prioritaire	5 jours
Biologie moléculaire	HPV	Normal	14 jours
Clinique du sein	1 ^{er} diagnostic : => Ponction et biopsie	Urgent / prioritaire	5 jours
	Pièces opératoires : => tumorectomie et mastectomie	Normal	8 jours
Examens complémentaires Immunohistochimiques		Urgent/Prioritaire	3 jours
		Normal	3 à 5 jours

TAT = turn around time = délais de réponses définis au LAP

Les délais sont exprimés en **jours calendrier**.

La notion d'urgence est celle qui est précisée par le clinicien sur la demande.

Les biopsies que nous considérons prioritaires ont été définies par les pathologistes.

Cela concerne les prélèvements suivants : sein, poumon, foie, ganglion, cerveau, toute suspicion de pathologie d'évolution rapide, biopsie d'organe profond.

Les délais de réponse sont fonction des contraintes techniques cytologiques (étalement, cytologie monocouche et inclusion), des contraintes de double lecture cytologique (cytotechnicien et deuxième médecin).



**Laboratoire d'Anatomie
Pathologique**
Rue des sports, 51
7500 TOURNAI

**Délai de réponse, urgence et
retard**

LAP_POSTA_DIR_FI_006-06

Version : 6

Applicable le : 12-03-2024



L'histologie impose des contraintes de fixation sur les pièces opératoires ainsi que pour les techniques de décalcification et d'usage de solution clarifiante. Certains diagnostics sont mis en attente en fonction des résultats des examens complémentaires, en priorité immunohistochimiques dont le délai moyen est de 3 à 5 jours.



2. Le protocole additionnel :

Il s'agit d'un protocole comportant les résultats des colorations complémentaires immuno-enzymatiques ou immunohistochimiques, voire les résultats concernant les analyses en sous-traitance (biologie moléculaire, cytométrie en flux, caryotype, recherche du virus HPV). Ces délais dépendent du type d'examens immunohistochimiques ou sont dépendants du sous-traitant.

Les délais moyens de réponse pour les typages HPV sont de 14 jours et pour les analyses selon FISH (sous-traitées IPG) sont de minimum 14 jours ouvrables.

Autre analyse de caryotype et de biologie moléculaire : 10 jours ouvrables en moyenne.

Avis complémentaire extérieur : variable suivant les prestataires.

3. Sous-traitance :

Pour les examens envoyés en sous-traitance, les TAT sont variables selon le prestataire sous-traitant.

Un 1^{er} compte rendu est toujours envoyé aux prescripteurs. Lors de la réception de la réponse du sous-traitant, un compte-rendu additionnel est rédigé et envoyé aux prescripteurs dans les plus brefs délais.

4. La procédure définie en cas de retard :

En cas de retard en technique ou en lecture, le directeur du LAP évalue le délai de retard et en fonction de cette évaluation le directeur du LAP informe les prescripteurs par courrier et/ou via intranet.

En cas d'incapacité de répondre aux urgents et prioritaires dans un délai tolérable par les prescripteurs et les parcours clinique, les prescripteurs sont informés par téléphone ou courrier et une solution leur est proposée.

En cas de retard ponctuel pour un cas donné, le prestataire est informé par téléphone et/ou via le compte-rendu provisoire.

5. Les doubles lectures histologiques et/ou cytologiques :

Celles-ci entrent dans le processus de qualité et correspondent à une démarche obligatoire légale dans le cadre de la cytologie cervico-vaginale, dans des indications ciblées, précisées selon la loi. Une double-lecture est effectuée à titre de démarche de qualité dans les cas problématiques concernant toutes les cytologies d'organe.

En histologie, une confrontation inter-pathologiste des cas complexes est réalisée à la demande, chaque fois que nécessaire. Toutes les lésions mélanocytaires atypiques en outre font l'objet d'une double-lecture.